

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 AVRIL 2015**

Délibération
n° 2015.04. 45.B

Salle de spectacles «
La Nef » : Adhésion
au réseau de la
Fédération de lieux de
musiques actuelles
(FEDELIMA)

LE DEUX AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mars 2015**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2015

**DELIBERATION
N° 2015.04. 45.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**SALLE DE SPECTACLES « LA NEF » : ADHESION AU RESEAU DE LA FEDERATION DE
LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES (FEDELIMA)**

Par délibération n° 91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

La fédération de lieux de musiques actuelles (FEDELIMA) regroupe plus de 145 lieux répartis sur l'ensemble du territoire français. Elle a pour but de fédérer ses adhérents autour des enjeux et mutations propres au secteur des musiques actuelles tant sur les plans économique, social que culturel. Elle représente ses adhérents auprès des instances nationales et notamment du Ministère de la Culture.

Dans le cadre de ses missions dans le secteur des musiques actuelles, la salle de spectacles « La Nef » souhaite pouvoir adhérer à ce réseau professionnel afin d'améliorer sa représentation au niveau national et d'accroître sa légitimité auprès du Ministère de la culture, financeur important de la structure.

Considérant que les services proposés par la salle de spectacles « La Nef » à ses usagers sont conformes aux objectifs et thématiques traités par la Fédélima,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion au réseau de la fédération de lieux de musiques actuelles (FEDELIMA) et de régler la cotisation annuelle qui s'élève à 1 550 € pour l'année 2015.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe La Nef – article 6281.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 avril 2015

Affiché le :

09 avril 2015